

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1005

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 11**

À l'alinéa 50, substituer au mot :

« ci-dessus »,

les mots :

« au présent a ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.